

# Contester le droit à l'avortement, c'est contester la liberté des autres

Je viens de lire plusieurs articles, Eozon, Hubert Sage, Myriam Picard... à propos de l'avortement. Je suis un peu effrayée, on se retrouve aux temps « héroïques », le procès de Bobigny, le vote de la loi de « dépenalisation de l'avortement » en 1975.

Grâces soient rendues à Simone Weil, Gisèle Halimi, et à toutes celles et ceux qui sont descendus dans la rue pour dire simplement que les femmes étaient des êtres libres, mais qu'elles ne pouvaient l'être que si un quelconque système religieux et (ou) politique ne leur imposait pas de mettre au monde un enfant par an. Je n'ai pas participé à ces manifestations, mais je suis toujours très reconnaissante envers celles et ceux qui se sont impliqués dans ces mouvements. Et je crains vraiment que l'on régresse, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres.

D'accord, on a le droit de critiquer une loi, celle de 1975. Mais moi je préfère critiquer les tentatives de limiter les droits des femmes, diminution des centres dans les hôpitaux où les femmes peuvent avorter, à la suite de la loi de restructuration de Mme Bachelot, suppression il y a deux ans, je crois, de 42% des subventions accordées au Planning Familial. Une pétition a été lancée et les subventions ont été accordées de nouveau, mais pour trois ans seulement. Cela montre que les femmes doivent être attentives pour protéger leurs droits. Qui sont constamment remis en question. La polémique actuelle à Riposte Laïque en est un exemple. Alors on nous resert les vieux arguments, on s'occupera de votre enfant..., ou bien un enfant non désiré peut être cependant très aimé, heureusement pour les millions ou milliards

d'enfants conçus par hasard au cours des âges. Et de cela nous ne doutons pas, mais ce n'est pas le sujet.

Il existe en France une loi qui permet aux femmes de pratiquer un avortement. Mais personne n'impose à qui que ce soit d'y avoir recours si c'est contraire à ses principes, comme c'est le cas en Chine ou en Inde par exemple. Donc contester le droit à l'avortement, c'est contester la liberté des autres.

**Jacqueline Fichet**